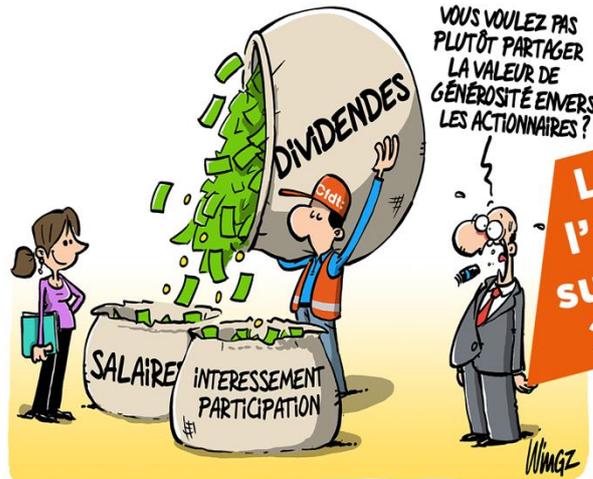




COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE
ORANGE

POUR UN PARTAGE DES VALEURS



La CFDT signe
l'accord triennal
sur l'intéressement
2024-2025-2026

Mai 2024

LA CFDT DEFEND VOTRE POUVOIR D'ACHAT !

La **CFDT** a fait preuve de responsabilité en s'engageant de façon décisive dans cette négociation pour inciter les 2 autres organisations syndicales habituellement non-signataires à suivre la **CFDT** et apposer leur signature.

Pour rappel si cet accord n'est pas signé par une majorité d'organisations représentatives, il n'y a dans ce cas aucun intéressement !

Si nous étions les seuls signataires, la **CFDT** aurait toutefois demandé un référendum car pour la **CFDT** cet accord est une composante essentielle du pouvoir d'achat des salariés d'Orange SA.

De plus, au regard de la baisse de près de 10 % des primes d'intéressement cette année, il était impératif pour la **CFDT** de faire bouger les curseurs afin d'améliorer le dispositif existant.

NOUS AVONS OBTENU :

Une revalorisation des primes distribuées à taux d'atteinte identique (pour les taux compris entre 90% et 102%).

Une augmentation de près de 7% du taux de distribution de l'enveloppe globale dès le premier taux d'atteinte à 90% des objectifs.

Une modification de la pondération des 3 principaux indicateurs :

- **Baisse significative de 10 points :**
Indicateur de Performance Opérationnelle (IPO)
- **Augmentation équilibrée de 5 points :**
Indicateur de qualité de service client (IQSC)
- **Augmentation équilibrée de 5 points :**
Indicateur de Performance Environnementale (IPE)

Une répartition simplifiée des primes allouées par salarié en fonction seulement de 2 critères :

- **Rémunération pour 30%**
- **Temps de présence pour 70%**

Dorénavant, les ASA rémunérées et les congés de proche aidant sont considérés comme du temps de présence et non plus en absence.

Avec la CFDT, #PartoutPourTous !

Pour aller plus loin →



La CFDT signe l'accord triennal :

- Avec une revalorisation significative des primes d'intéressement à taux d'atteinte identique des objectifs
- Une vigilance quant au caractère aléatoire grâce à une revue annuelle des objectifs et la neutralisation d'évènements ou impacts exceptionnels !
- Volonté d'obtenir systématiquement la surperformance sur les cibles des indicateurs IQSC et IPE
- Parce que le versement d'un intéressement n'est possible que grâce à un accord valablement signé !

Partout, pour tous, la CFDT s'engage pour obtenir une meilleure répartition des richesses créées par les salariés d'Orange SA sur l'ensemble des négociations relatives aux rémunérations.

Pour aller plus loin :

Malgré des résultats satisfaisants au niveau du groupe, on constate une érosion de l'intéressement chez Orange SA.

Pour obtenir une amélioration significative du taux de distribution, la modification de la pondération des 3 indicateurs conjuguée à des objectifs raisonnables favoriseront des niveaux de primes acceptables !

Ainsi, à l'issue des négociations, la CFDT a obtenu pour 2024 des objectifs atteignables car inférieurs au réalisé 2023 notamment pour les indicateurs IQSC et IPE ce qui laisse une possibilité d'aller chercher la surperformance pour ces items dans un contexte difficile pour l'année à venir :

OBJECTIFS 2024		
IPO (M€)		2 930
IQSC	mNPS "Grand public"	7,9
	mNPS "Grand Compte "	7,8
	mNPS "Entreprise France "	7,5
IPE		-31,4%

*mNPS :Net Promoter Score moyen

Remarque : Ces objectifs sont négociés chaque année et font l'objet d'un avenant

Répartition du poids des indicateurs dans l'enveloppe globale d'intéressement :

👉 **50% de l'intéressement dépend de l'IPO.** Il s'agit d'un indicateur purement financier égal à L'EBITDAaL retraité d'Orange S.A. moins les eCAPEX (investissements) nets des acquisitions à titre gratuit et des financements.

À noter que ces CAPEX sont plafonnés au niveau des prévisions budgétaires de l'année. La CFDT a en effet œuvré pour limiter l'impact des variations atypiques des flux d'investissement, malgré la volonté d'Orange de faire sauter ces plafonds qui potentiellement pourraient faire baisser les primes d'intéressement.

👉 **35% de l'intéressement concerne l'Indicateur de Qualité de Service Client (IQSC)** avec une harmonisation des trois indicateurs composites de IQSC conduisant à une modération de 2/3 des objectifs pour sécuriser leur atteinte dans un contexte incertain de reprise économique. Une nouveauté a souligné l'introduction d'un indicateur composite de qualité de service client relatif au marché entreprise en intégrant la mesure du marché PRO-PME nous permettant de négocier à la baisse ce nouvel indicateur sur le marché entreprise France.

👉 **15% de l'intéressement s'appuie sur l'Indicateur de Performance**

Environnementale (IPE) qui mesure la réduction annuelle des émissions d'équivalents tonnes de CO² sur le périmètre de la société Orange SA, en référence aux émissions mesurées en 2015.

Atteinte de l'objectif	INTÉRESSEMENT			Répartition enveloppe globale d'intéressement
	IPO	IQSC	IPE	
Déclenchement (90%)	0,80%	0,56%	0,24%	1,60%
Objectif (100%)	2,15%	1,51%*	0,65%*	4,30%
Surperformance (102%)	2,40%	1,68%	0,72%	4,80%
Surperformance (105%)	2,60%	1,82%	0,78%	5,20%

* le pourcentage d'intéressement issu de chaque indicateur IPO, IQSC, et IPE est arrondi au centième immédiatement supérieur ou inférieur. 0,005 est arrondi à la valeur supérieure soit 0,01.

La CFDT se bat pour un meilleur partage de la richesse qui reconnaisse les efforts des salariés.



ADHÉREZ À LA CFDT !

